



Le 20 juin 2017 : toutes et tous en grève dans les services

Poursuivons la mobilisation pour les effectifs et la défense des missions de service public !

Manifestation nationale et assemblée générale à Paris

Depuis 2007, le ministère du travail, **jugé non prioritaire**, subit de plein fouet les conséquences des réformes, de l'austérité budgétaire, et de réorganisations des gouvernements précédents, en administration centrale comme en services déconcentrés (RGPP – Révision générale des politiques publiques, MAP – Modernisation de l'action publique, RéATE – Réforme de l'administration territoriale de l'Etat). Notamment les DIRECCTE et DIECCTE ont vu leurs effectifs diminués **de 20 % en 10 ans**, passant de 9 826 à **7 983 ETP** !

Les personnels du ministère se sont saisis de l'appel de l'intersyndicale à entrer dans l'action, le 18 mai 2017 **pour dénoncer la baisse drastique des effectifs** et les réorganisations incessantes au sein des services. La charge de travail devient insurmontable pour assurer un service public de qualité et de proximité aux usagers et met à mal les collectifs de travail qui ont atteint leur point de rupture.

Aussi, les initiatives locales se sont multipliées sur le territoire : rassemblements devant les unités départementales à Bobigny, Melun, Reims, Nanterre, Pau, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Lyon, Toulouse ou Saint-Brieuc, diffusion de tracts aux usagers ou affichages dans les locaux, remises de pétition à Bourg-en-Bresse, en Normandie ou dans les Yvelines, assemblées générales importantes à Angers, Grenoble, Amiens, Evreux ou Le Havre, rédactions de cahiers de revendications à Amiens ou Chartres envahissement des locaux de la DIRECCTE d'Île-de-France qui s'est poursuivie en occupation jusqu'à 23h00.... Elles ont rencontré un écho médiatique non négligeable dans la presse régionale, mais également nationale.

D'autres revendications ont également émergé des assemblées générales sur le versement injuste du CIA, le blocage des carrières, le devenir des catégories C et des contrôleurs-euses du travail, la pauvreté des moyens matériels...

Nous ne laisserons pas le gouvernement prolonger et accentuer les orientations du précédent. La nouvelle dénomination du ministère ne comprenant pas « l'emploi et la formation professionnelle » nous inquiète. **La nouvelle ministre doit faire face à un découragement grandissant de ses personnels qui ont subi et subissent des réformes incessantes, par ailleurs non évaluées par les gouvernements successifs.** En systématisant le recul de la présence du service public au plus près des citoyens, en nous empêchant de répondre au mieux aux attentes des usagers, nous sommes témoins et conscients que ces orientations et ces dérives renforcent les inégalités et nourrissent le sentiment d'abandon perçu par nos concitoyens. Les économies se font au détriment du service rendu aux usagers et de nos conditions de travail !

La ministre ne peut pas faire « la sourde oreille », ni ignorer les revendications, que nous exprimons avec force, et que nous porterons le 20 juin prochain, puisque nos directeurs-trices expliquent « qu'ils/elles ne décident de rien... ».

Nos organisations déposent ensemble un préavis national de grève pour le 20 juin. Dans le cadre de ce préavis, elles demandent à être reçues par la ministre et l'ouverture de négociations sur nos revendications

La campagne électorale pour les législatives battant son plein, faisons connaître nos revendications, interpellons les candidats !

Nos organisations syndicales appellent l'ensemble du personnel, de tous les services, sur tous les sites, à amplifier la mobilisation, à faire grève massivement le 20 juin, à manifester à Paris, et à poursuivre les actions localement.

Rassemblons-nous autour de nos revendications !

- Arrêt des suppressions de postes en administration centrale et en services déconcentrés
- Mise à la vacance nationale de tous les postes non pourvus
- Recrutement statutaire pour pourvoir tous les postes vacants et augmentation des effectifs, notamment de catégorie B et C, pour rattraper les baisses d'effectifs des années passées
- Aucune suppression de section
- Maintien de services de renseignements, gratuits, de proximité avec accueil physique, non au numéro unique
- Retrait du projet « 3MO » (Modernisation des missions, des moyens et des organisations) ou « comment gérer la pénurie... »
- Maintien de tous les sites et de toutes les missions dans les unités départementales
- Aucune fermeture de service (SRC – FSE) dans les anciennes capitales régionales
- Aucun transfert d'effectifs dans le cadre des délégations de compétences aux régions dans le cadre de la loi NOTRe